

Liberté Égalité Fraternité

La Ministre

Paris, le 18 août 2020

Madame, Monsieur,

A la veille de la rentrée universitaire, je souhaite vous présenter tous mes vœux de réussite au moment où vous vous apprêtez à poursuivre vos études supérieures en bénéficiant du soutien d'une bourse sur critères sociaux.

Dans le contexte de la crise sanitaire et des conséquences économiques et sociales qui en ont résulté pour le pays, je vous confirme, plus que jamais, mon engagement, aux côtés de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, pour vous accompagner vers la réussite et garantir au mieux les conditions matérielles nécessaires à votre poursuite d'études.

Afin de continuer à préserver le pouvoir d'achat des étudiants boursiers, le Gouvernement a décidé de revaloriser le montant des bourses sur critères sociaux, à hauteur de 1,2% à la rentrée 2020. Chaque étudiant verra donc sa bourse augmenter, selon son échelon d'un montant pouvant aller jusqu'à 67 € pour l'échelon 7. De même, les droits d'inscription acquittés par les étudiants non-boursiers continueront à être gelés.

En outre, à compter de la rentrée universitaire, l'ensemble des étudiants boursiers sur critères sociaux bénéficiera d'un ticket du restaurant universitaire à 1 €. Ce tarif social permettra l'accès à une alimentation équilibrée et durable, à un prix particulièrement accessible, dans plusieurs centaines de structures gérées par les CROUS, qui maillent le territoire national.

Afin d'accompagner les bacheliers entrant dans l'enseignement, supérieur, lorsque des contraintes matérielles ne leur permettent pas d'envisager sereinement une mobilité qui leur permettrait de suivre une formation au plus près de leurs projets, l'aide à la mobilité Parcoursup mise en place à la rentrée 2018 est reconduite. Cette aide d'accompagnement à l'entrée dans l'enseignement supérieur est ouverte aux bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée au regard de leur situation de candidat et de l'impact matériel et financier que peut avoir la mobilité. Son montant est de 500€.

Par ailleurs, VISALE, seul dispositif de caution locative gratuite ouvert à tous les étudiants, permettra cette année encore à ceux dont les parents ne peuvent se porter caution pour leur logement de bénéficier d'un cautionnement gratuit ouvert sans conditions de ressources. La demande se fait directement en ligne sur www.visale.fr.

Vous pourrez enfin solliciter, chaque fois que nécessaire, les interlocuteurs qui sont à votre disposition au sein de votre établissement ou de votre CROUS : ils sauront vous conseiller et vous donner tous les renseignements nécessaires.

Convaincue de la nécessité de poursuivre l'effort engagé en faveur de la Jeunesse, sachez que le ministère est mobilisé à vos côtés. J'adresse une nouvelle fois, à chacune et chacun d'entre vous, tous mes vœux de réussite pour cette nouvelle année universitaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Frédérique VIDAL